Référencement d'organismes de formation pour la mise en œuvre de formations-actions à destination des Ateliers et Chantiers d'Insertion

Dans un contexte de professionnalisation croissante des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), la branche professionnelle a souhaité identifier et référencer des organismes de formation capables de concevoir et d'animer une formation-action opérationnelle visant à structurer l'activité de formation professionnelle au sein des ACI.

Les organismes de formation référencés ci-après constituent un vivier national, mobilisables dans le cadre du déploiement de la formation-action auprès des ACI. Les ACI intéressés sont invités à contacter directement l'organisme de leur choix pour organiser une session de formation-action. En fonction de la sollicitation des structures et de la disponibilité des prestataires, des sessions seront planifiées au fil de l'eau.

La formation-action s'inscrit dans le cadre du développement des compétences et vise la mise en œuvre concrète de l'activité d'organisme de formation (O.F.) dans le respect des exigences réglementaires et qualité.

Les objectifs de la formation-action sont les suivants :

- Comprendre le cadre légal applicable à la formation professionnelle.
- Concevoir une offre de formation conforme.
- Structurer leur organisation interne pour devenir (ou consolider leur activité en tant que) O.F.
- Produire tous les documents attendus dans une logique de mise en conformité.
- Initier une démarche qualité (pré-Qualiopi).
- Construire une feuille de route opérationnelle.

Cette formation-action s'adresse aux responsables, directeurs, coordinateurs des ACI ou toute personne en charge de la mise en place de la formation dans la structure.

Le format de la formation-action peut être en présentiel, hybride ou distanciel, alternant apports, ateliers, accompagnement à la production. La durée prévisionnelle est de 3 à 4 jours.

Le contenu attendu de la formation est le suivant :

Phase	Intitulé	Objectifs opérationnels	Résultats attendus
1	Comprendre le cadre réglementaire	Identifier les obligations légales (NDA, code du travail, etc.)	Maîtrise des conditions légales
2	Constituer le dossier NDA	Préparer les pièces justificatives	Dossier complet prêt à envoi
3	Formaliser une action de formation	Construire une fiche action	Action prête à mise en œuvre
4	Outils réglementaires et administratifs	Produire les documents types	Pack documentaire opérationnel
5	Organisation interne	Définir les rôles et outils de pilotage	Plan d'organisation validé
6	Démarche qualité	Initier un pré-plan Qualiopi	Stratégie qualité définie
7	Capitalisation	Mutualiser et planifier la suite	Plan de déploiement structuré

8	Restitution et bilan du parcours	Élaborer un retour structuré, formaliser les acquis et suites	Rapport synthétique de bilan produit par l'OF

Les organismes de formation référencés sont les suivants :

Nom de l'organisme de formation	Adresse	Tel	Adresse mail
SAS formation	57 rue Salvador Allende, Le Caducée, Bâtiment E, 59120 Loos	03.28.28.88.90 ou 06.61.17.31.32	nicolas.dautriche@sasformation.fr
Chantier École formation	119-121, rue Damrémont - 75018 PARIS	06.58.42.93.21	formation.national@chantierecole.org
Aya formations	41/43 Quai de Malakoff 44 000 NANTES	06.74.43.73.58	ayaformations@gmail.com
OFIPA	33 boulevard de la Chanterie - 49114 Verrières en Anjou	07.66.61.40.43	direction@ofipa.fr
Istya Compétences	3 RUE DE LA LOUVIERE 21110 AISEREY	06.49.80.43.07	celine.dionigi@istyacompetences.fr
Chênelet Développement	113 avenue des Alliés 62370 Audruicq	03.21.35.78.24	vdarras@chenelet.org
Le collectif des actions d'utilité sociale	76 impasse du gabion 05200 Saint-Sauveur	06.63.76.41.89	collectif05@gmail.com

Forum des Quatzarts	139 rue des Arts 59100 Roubaix	06.13.32.95.29	forumdesquatzarts@hotmail.com
Chrysalid' experts	10 rue Martrinchard, 33500 LIBOURNE	07.83.11.63.67	christelle.buvat@chrysalid-experts.fr

Les organismes référencés s'engagent à :

- Maintenir leur disponibilité sur toute la durée de validité du référencement,
- Répondre rapidement à toute demande directe d'une ACI, en lien avec la formation-action,
- Adapter leur proposition pédagogique au contexte spécifique de la structure sollicitante,
- Assurer un déploiement fluide, dès validation logistique entre les parties concernées.

Dernière mise à jour : 21 janvier 2026

Fin de validité : durée indéterminée.